

**La Police nationale recrute 650 cadets de la République. Les candidatures sont à déposer impérativement avant fin mars 2018.**

*(incorporation après sélection en septembre 2018 au CRF de DRAVEIL)*

**CADET DE LA REPUBLIQUE :**

*C'est un adjoint de sécurité qui bénéficie pendant la première année de son contrat d'un dispositif intégrant la formation à l'emploi d'ADS et la préparation au concours spécifique de gardien de la paix.*

*Ce programme se déroule en alternance en lycée professionnel (12 semaines) pour une remise à niveau sur les fondamentaux scolaires, en école de police ou centre de formation pour la partie Police (28 semaines) et en service de police (7 semaines).*

*Après l'année de formation, le cadet, devenu ADS, peut présenter le concours spécifique de gardien de la paix.*

*Pour les départements 91-78-95 la formation se déroule à l'école de Police de Draveil (91) et l'hébergement est possible et gratuit durant la formation.*

*CONDITIONS : Aucun diplôme n'est exigé, le candidat doit être de nationalité française, âgé de 18 en septembre 2018 à moins de 30 ans, être de bonne moralité, ne pas avoir d'antécédent judiciaire, avoir fait la journée d'appel, disposer d'une bonne condition physique et d'une bonne acuité visuelle. Les dossiers sont à déposer en principe au printemps pour une rentrée en septembre de chaque année.*

*ÉPREUVES : Examen du dossier, tests psychotechniques, photo langage, tests d'aptitude physique (résistance cardio-respiratoire et gainage) et entretien de motivation devant une commission.*

*RÉMUNÉRATION: 557 euros net par mois (la 1ère année de formation) puis, la rémunération d'un ADS 1363€ net.*

**Pour postuler nous contacter par mail [info-police-recrutement-idf@interieur.gouv.fr](mailto:info-police-recrutement-idf@interieur.gouv.fr), par téléphone au 01 69 83 77 47 ou sur notre site [www.lapolicenationale recrute.fr](http://www.lapolicenationale recrute.fr)**

XXX

**La Police nationale recrute 1 500 Adjointes de sécurité** en Ile de France (le recrutement sur le principe d'une sélection est ouvert toute l'année)

**ADJOINT DE SECURITE :**

*C'est un contractuel de droit public, le contrat est conclut avec le Préfet du département choisi pour une durée de 3 ans (renouvelable 1 fois). Il assiste les fonctionnaires de police dans l'exercice des missions de prévention et de répression de la délinquance, de surveillance générale et d'assistance aux victimes. Il bénéficie d'une formation professionnelle de 12 semaines dispensée en école de police (régime de l'internat) et de 2 semaines de stage d'adaptation dans son service d'affectation. Après une année de contrat, l'ADS peut présenter le concours spécifique de gardien de la paix.*

*CONDITIONS : Aucun diplôme n'est exigé, le candidat doit être de nationalité française, âgé de 18 à 29 ans, être de bonne moralité, ne pas avoir d'antécédents judiciaires, avoir fait la journée d'appel, disposer d'une bonne condition physique et d'une bonne acuité visuelle.*

*ÉPREUVES : Examen du dossier, tests psychotechniques, photo langage, tests d'aptitude physique (résistance cardio-respiratoire et gainage) et entretien de motivation devant une commission.*

*RÉMUNÉRATION : sur la base du smic.*

**Le recrutement des adjoints de sécurité est ouvert tout au long de l'année et les dossiers sont à retirer sur le site [www.lapolicenationale recrute.fr](http://www.lapolicenationale recrute.fr)**